

1) FICHE N° 2 : EXTENSION DE FAIBLE CAPACITE DU FOYER D'HEBERGEMENT CEZANNE (HABITAT INCLUSIF) 6 PLACES EXTERNALISEES

CREER UNE PLATEFORME SECURISEE PERMETTANT DE TRAVAILLER AVEC **6 RESIDENTS DU FOYER CEZANNE** LE DISPOSITIF « APPARTEMENTS PARTAGES » AU CŒUR DE LA CITE.

1/3 de l'effectif des résidents du foyer Cézanne avance vers l'âge de la retraite et devra être accompagné à moyen terme vers un nouvel environnement de vie. Les orientations possibles (F.D.Vie, EHPAD, résidences seniors) semblent aujourd'hui peu adaptées aux profils des personnes vieillissantes accompagnées au foyer d'hébergement.

En parallèle, depuis quelques années les résidents plus jeunes envisagent leur séjour au foyer d'hébergement comme une passerelle de préparation vers de l'habitat autonome.

Le fonctionnement actuel du foyer permet des apprentissages dans la gestion du quotidien, tout en restant dans un cadre de vie collectif.

Le passage de l'environnement collectif au logement individuel demande une préparation plus progressive que celle proposée actuellement.

Conscients et désireux de s'adapter aux tendances conjoncturelles, notre vision s'oriente vers un intérêt certain à la création d'habitat inclusif et ainsi répondre aux nouveaux besoins exprimés par l'ensemble des acteurs.

Aujourd'hui en s'appuyant sur notre expérience d'accompagnement, nous souhaitons élargir notre offre de service dans le cadre d'une extension de faible capacité du foyer d'hébergement de 6 places apparaissant comme une première étape au projet d'habitat inclusif.

L'accompagnement en appartements partagés gérés par le foyer d'hébergement apparaît comme un outil indispensable, intermédiaire entre l'habitat collectif et l'habitat autonome.

REFERENCES

- ☞ Impulsé par la loi du 11 février 2005,
- ☞ RAPT
- ☞ Recommandations HAS
- ☞ Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

**OBJECTIF OPERATIONNEL
(OU SPECIFIQUE)**

Les objectifs de ce dispositif « appartements partagés » au cœur de la cité, destinés à 6 résidents du foyer d'hébergement sont :

- ☞ D'améliorer et optimiser l'offre d'accueil,
- ☞ De proposer un cadre de vie intermédiaire entre la vie collective (FH) et le logement autonome
- ☞ De favoriser l'autodétermination
- ☞ De favoriser l'inclusion sociale

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ☞ **Obtenir l'accord de l'extension de faible capacité du FH de 6 places**
- ☞ Etudier et sélectionner les candidatures
- ☞ Recruter un salarié éducatif
- ☞ Elaborer un parcours de formation des professionnels à la coordination de parcours
- ☞ Rechercher dans le parc locatif privé des appartements de type 3 ou 4
- ☞ Mettre en œuvre le projet habitat partagé

IDENTIFICATION DES ACTEURS A MOBILISER

Direction, Chef de service du Foyer Cézanne et équipes éducative, paramédicale, médicale

CALENDRIER PREVISIONNEL

De 2021 à 2025

- ☞ 1 ETP éducatif
- ☞ 2 à 3 appartements en location
- ☞ Equipement mobilier
- ☞ 1 véhicule
- ☞ Outils de communication (téléphone, ordinateur, tablette numérique avec accès 4 G)
- ☞ **Budget de fonctionnement : 6 x 108.72 € x 365 =238 096 € arrondi à 200 000 €.**

**INDICATEURS D'EVALUATION
DU RESULTAT DE L'ACTION**

• Indicateur de mise en œuvre

Transformation de l'offre et nouvelles modalités d'accompagnement

• Indicateur de résultat

Nb de sorties en logement autonome et habitat inclusif